



Les Mesneux

Janvier 2011

Numéro 42

Evénements :

- 22 janvier : St Vincent
- 26 février : loto
- 20 mars : thé dansant
- Elections cantonales : les 20 et 27 mars 2011.

Au sommaire :

La gendarmerie recrute	2
Des nouvelles des travaux	2-3
Dans le village	4-5
Un habitant, une passion	5
Conseil municipal	6-7-8-9
COUPURE D'EAU	10
La MARPA	10
2ème phase de travaux	10
Evénements futurs	10
Etat civil	10

Anny DESSOY
L'équipe municipale

Le mot du Maire.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous adresse à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité ainsi qu'à vos familles et vos proches.

Une année 2011 au cours de laquelle je vous souhaite une pleine réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Anny DESSOY

Le mois de décembre...

Le mois de décembre a connu de fortes précipitations neigeuses qui ont perturbé considérablement les conditions de circulation dans notre village. Aussi, je voudrais remercier le dévouement de nos agents communaux qui dès 4h du matin (parfois même avant) ont bravé le froid pour venir déneiger les voiries, y compris le dimanche; mais il est évident que toutes les rues ne peuvent être dégagées en même temps et dans la première demi-heure...

Ces intempéries ont également gêné le ramassage des ordures ménagères et des sacs de tri sélectif par le Sycomore. Si cela se reproduit, ne laissez pas les déchets entreposés sur les trottoirs pendant plusieurs jours, voire des semaines. Il s'agit d'un problème d'hygiène publique et de respect de notre environnement.

Anny DESSOY

P.A.V.E. (Mise en accessibilité des voiries...)

Avec la loi pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, les communes doivent adopter un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (P.A.V.E.).

La volonté de la loi est de faire respecter la continuité de la chaîne de déplacement afin de permettre aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de se déplacer et d'utiliser l'ensemble des services à leur disposition avec la meilleure autonomie.

Ce grand chantier, qui conduit à acquérir un « réflexe accessibilité » génère la mobilisation des élus. Une commission est donc constituée afin de réfléchir, diagnostiquer et remédier si possible à ce problème, dans notre commune.

AMC

Déchetteries SYCOMORE.

A partir du 18 janvier 2011, les déchetteries seront gérées par le SYCOMORE. Un document vous a été remis précisant les jours et heures d'ouverture.

Sur l'ensemble du territoire du SYCOMORE, toutes les déchetteries seront fermées le lundi 17 janvier afin de procéder au remplacement des bennes.

La gendarmerie recrute.

Le baccalauréat n'est pas encore obligatoire pour postuler à certains emplois en gendarmerie.

Seuls critères exigés : **être motivé, entreprenant et avoir le goût de l'aventure.** Trois opportunités se présentent aux jeunes gens volontaires :

1. Gendarme adjoint, la porte d'entrée : au niveau national, 5000 postes de gendarmes adjoints sont ouverts chaque année aux jeunes de 17 à 25 ans. Ces contrats, d'une durée maximale de 5 ans sont renouvelables par tranches. Ils permettent de travailler dans la gendarmerie départementale (brigades, pelotons de surveillance et d'intervention, pelotons d'autoroutes...), mais aussi dans les gendarmeries mobile, maritime ou des transports aériens, voire même dans la garde républicaine.

Pour devenir adjoint, il suffit de passer un concours d'entrée comprenant des tests de culture générale, de raisonnement, d'analyse ainsi que des épreuves physiques.

2. Sous-officier, la suite logique : les gendarmes adjoints peuvent rejoindre les rangs des gendarmes en passant un concours interne, qui est également ouvert à tous, de 18 à 35 ans. Après une formation rémunérée, il donne accès au premier grade de sous-officier, lequel permet ensuite de gravir les échelons. Un millier de postes sont ouverts chaque année.

Attention : à partir du 1er janvier 2012, le bac sera exigé.

3. D'autres voies sont possibles : la gendarmerie offre d'autres opportunités plus méconnues aux jeunes qui souhaitent s'engager sous les drapeaux. Il est ainsi possible de devenir « sous-officier du corps de soutien » : cette alternative combine le statut militaire avec des postes administratifs (secrétariat, comptabilité), dans la restauration collective (casernes) et dans les affaires immobilières.

Si vous êtes intéressés, contactez sans tarder la brigade de Gendarmerie de :

Witry-lès-Reims au 03 26 07 17 11

Gueux au 03 26 03 60 04

Taissy au 03 26 82 33 90

Pontfaverger au 03 26 48 72 04

Fismes au 03 26 48 09 03

Des nouvelles des travaux.



Les travaux de la 1ère phase (rue de Villedommange) ont commencé début août par le remplacement de la canalisation d'eau potable et le changement des canalisations en plomb. Ensuite les réseaux aériens ont été enfouis (téléphone, EDF, éclairage public), puis les chaussées ont été décaissées pour une mise hors gel.



Des nouvelles des travaux, suite.

Les nouvelles chaussées ont été dessinées par la pose de bordures et la mise en forme des trottoirs.



Les pavés ont été posés sur les trottoirs et commencés sur une partie de la zone 30.



Les fortes précipitations neigeuses que nous avons connues début décembre ont perturbé les conditions de travail des entreprises, et finalement les travaux ont été arrêtés.

Après du bruit, de la poussière, de la boue, l'ensemble réalisé est très satisfaisant.

Chacun peut apprécier que l'éclairage public est esthétique et performant au niveau de la qualité de l'éclairage.



Pour suivre les travaux, les différentes entreprises étaient convoquées par la Société EGIS (maître d'œuvre) aux réunions de chantier, toujours en présence des élus de la commune et du Conseil Général.

Les travaux ont repris le 10 janvier et trois semaines seront nécessaires pour que cette 1ère tranche soit enfin terminée.

JPG



Les événements dans la commune.



Théâtre

Le comité des fêtes de Les Mesneux accueillait samedi soir la troupe "Les Sarrybiens" du foyer rural de Sarry près de Châlons en Champagne. Les acteurs ont plu au public venu nombreux et de tous âges avec deux comédies familiales intitulées "le grand bluff" et "double je". Beaucoup d'éclats de rires et de larmes aux yeux pendant toute la soirée avec des histoires pas ordinaires, loufoques, rocambolesques et déjantées, par des comédiens de qualité.

Christian Binet

Cérémonie du 11 Novembre

Comme tous les ans, Anny DESSOY a rendu hommage aux combattants et victime de la première guerre mondiale et a lu le message national du devoir de mémoire d'Hubert Falco, secrétaire d'état à la Défense et aux anciens combattants. A l'issue de cette cérémonie, chacun s'est rendu à la salle des fêtes pour partager le verre de l'amitié.

V.M.



Repas des aînés.



Le comité des fêtes de Les Mesneux organisait le repas annuel des aînés du village dans la chaleureuse ambiance d'un décor harmonieux réalisé par "les petites mains" du comité des fêtes. Ils étaient environ 70 seniors à se retrouver dans la salle polyvalente, accueillis dès leur arrivée avec accordéon et chant, entourés des bénévoles du comité des fêtes qui leur ont proposé un menu gourmand, réalisé par le traiteur du village. Ils ont pu échanger quelques pas de danse et participer à l'animation costumée grâce aux deux musiciens et chanteurs Maryline et Ludo.

Christian

Binet

Noël des enfants.

Une centaine d'enfants environ, accompagnés de leurs parents, sont venus assister au spectacle de fin d'année auquel les avait convié le comité des fêtes.

"AQUAREL" le clown, un divertissement interactif pour petits et grands : mimiques, gags, magie et musique ont rythmé cette après midi avec la participation du jeune public ravi, le tout suivi de l'arrivée du père Noël et sa hotte emplies de friandises.

Christian Binet



Joyeux Noël aux Mesneux

Malgré un temps neigeux, verglacé et très froid, vous êtes venus nombreux déguster le vin chaud, les marons et les gaufres. Les enfants, eux, ont pu apercevoir le Père-Noël et ont même visité avec lui en calèche "Les Mesneux illuminé".

Merci, par votre présence d'encourager cette initiative de fin d'année.

VM

St Sylvestre.



C'est en apothéose que l'année des activités 2010 du Comité des fêtes de Les Mesneux a pris fin avec la soirée de la St Sylvestre et quelque cent quarante joyeux fêtards accueillis chaleureusement par les bénévoles présents ce soir là.

C'est dans un décor soigné qu'un repas de qualité leur a été servi, accompagné d'une animation comprenant magie close up et danses variées jusqu'au bout de la nuit, permettant ainsi ce passage en 2011 dans la joie et la bonne humeur.

Christian Binet

Un habitant, une passion.

L'accueil qu'il nous réserve est à la hauteur de son enthousiasme. Son métier ? Menuisier. Sa profession ? Educateur technique spécialisé. Ajoutez à cela une grosse dose de générosité, de patience et de réelles aptitudes pédagogiques et vous comprendrez pourquoi, depuis qu'il est à la retraite, **Daniel ANCIANT** s'investit avec tant d'énergie dans l'association «L'atelier et la main».

Créée en 1996 par le Compagnon MORANDON, l'association s'installe dans les locaux des «Compagnons du devoir» à MUIZON. Elle s'appelle alors «L'outil en main». Grâce à la communauté de communes elle profite d'un local disponible plus adapté. Depuis, chaque mercredi après midi, 25 artisans retraités bénévoles (menuisier, maçon, métallier, spécialité de M. DELIEGE qui habite notre village, électricien, boulanger pâtissier, plombier, tailleur de pierre, etc...) viennent transmettre leur savoir faire à 42 enfants, garçons et filles, tous originaires de la région. Avec bonheur ils découvrent leurs talents et sont fiers de développer leur dextérité manuelle avec des outils et des matériaux «comme des grands». Depuis sa création, de nombreux enfants ont pu ainsi bénéficier de l'expérience et du savoir faire des anciens.

Voilà une rencontre qui nous a réchauffé le cœur. Nous prenons congé de notre hôte et lui promettons d'aller lui rendre visite lors de la «journée porte ouverte» afin de découvrir le secret de son bonheur.

CM et AMC



Conseil municipal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2010

1 - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010 :

Mme le Maire a présenté au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire 2010. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal a adopté le Budget Supplémentaire 2010 par un vote à l'unanimité de 14 voix pour. Le Budget Supplémentaire 2010 s'établit à la somme de :

- 10 250,00 € en dépenses et recettes de Fonctionnement,
- 8 586,00 € en dépenses et recettes d'Investissement.

Il a notamment été voté les crédits pour le remplacement des portes de la salle des fêtes pour 9 235,58 € par l'Entreprise KIEFFER.

2 - CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DE REUNION DU BATIMENT LA CROISSETTE POUR LA CREATION D'UNE ACTIVITE « COURS DE COUTURE » :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'occupation de la salle de réunion du bâtiment P1 afin d'organiser des cours de couture tous les jeudis après-midi avec un professeur, Mme Véronique DIDIER. Après avoir discuté et délibéré des modalités de location de cette salle, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'accepter la mise à disposition de la salle de la Croisette pour ces cours de couture à compter du 1^{er} novembre 2010,

De charger le Maire d'établir une convention de mise à disposition de locaux communaux entre la Mairie et Mme DIDIER Véronique qui sera annexée à la présente délibération,

De fixer le prix de cette location de salle à 200 € par année civile (un prorata sera fait pour la période du 01/11/2010 au 31/12/2010) afin de participer aux frais de fonctionnement,

D'autoriser le Maire à signer cette convention avec Mme DIDIER Véronique sous réserve de nous fournir une attestation d'assurance.

3 - POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX :

Les travaux d'aménagement sécuritaire avancent rapidement et le terrassement de la phase de la rue des Lorraines à la Place est en cours. Les réunions de chantier ont lieu chaque semaine sur le site afin de suivre l'évolution et pallier d'éventuelles modifications à apporter.

Le choix des végétaux à planter sur cette tranche de travaux est déterminé et l'ensemble des plantations et engazonnements se fera au printemps 2011.

4 - E.D.F. /DIAGNOSTIC DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition commerciale faite par E.D.F. pour la réalisation d'un diagnostic du pôle de nos bâtiments qui regroupe la Mairie, la Salle des Fêtes et l'Ecole.

Ce diagnostic est une offre d'expertise pour la maîtrise des consommations d'énergie ainsi qu'un audit complet de notre installation. Le montant de cette offre de services est de 2 500 € H.T et intègre la visite des sites, la réalisation d'un rapport d'études comprenant les déperditions et besoins de chauffage ainsi que des propositions d'amélioration thermique.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge le Maire de demander à EDF des précisions supplémentaires afin que ce diagnostic ne fasse pas double emploi avec l'étude d'opportunité et de faisabilité concernant la gestion du patrimoine immobilier communal.

5 - QUESTIONS DIVERSES :

Une demande de convention de partenariat a été demandée par David LELONG, animateur de la section cirque de l'A.S.C, pour utiliser la salle polyvalente le mercredi soir à partir de 20 h 15 pour dispenser cette activité à deux autres associations : CIRK'ATAGUISE et ELO FORME et DETENTE.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition la salle polyvalente à ces deux associations et une convention sera établie entre elles et la Mairie.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2010 A 20 H 30.

Conseil municipal, suite.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2010

1 – CREATION DU FUTUR PARC D'ACTIVITES « LES VIANNERIES II » :

Suite à la réalisation de l'étude de faisabilité du futur parc d'activités « Les Vianneries II » sur le territoire de la commune de Les Mesneux, le Président de la C.C.I.R.E. demande, par courrier en date du 4 Novembre 2010, de procéder à l'aménagement et à la commercialisation du parc d'activités cité pour une superficie de 7 hectares environ.

Considérant que le futur projet d'aménagement confortera le tissu économique de la commune, le Conseil Municipal décide d'approuver l'initiative et d'autoriser la C.C.I.R.E. à aménager et commercialiser le parc d'activités des Vianneries II.

2 - TITULARISATION DE L'AGENT STAGIAIRE M. GAUTHIER Pierre :

Le Conseil Municipal considérant que la période de stage accomplie par M. GAUTHIER Pierre est satisfaisante et qu'il a suivi la formation obligatoire d'intégration, décide de le titulariser à compter du 1^{er} Janvier 2011 au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

3 – CONVENTIONS POUR MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE/ACTIVITE CIRQUE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'occupation temporaire de la salle des Fêtes le mercredi en fin de journée a été faite par deux Associations ELO FORME & DETENTE et CIRK'ATAGUISE.

Ces associations proposent une activité d'initiation au cirque organisée par l'actuel intervenant cirque de l'A.S.C. Les Mesneux M. David LELONG. Celui-ci occupant déjà la Salle Municipale le mercredi après-midi au titre de la commune, il aimerait pouvoir faire bénéficier de notre salle aux deux autres associations pour lesquelles il travaille.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accepter la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'Association ELO FORME & DETENTE les mercredis hors vacances scolaires de 20h15 à 21h30 et à l'Association CIRK'ATAGUISE les mercredis hors vacances scolaires de 21h30 à 24 heures.

De charger Mme le Maire d'établir une convention de mise à disposition des locaux communaux entre la Mairie et les responsables des deux associations. Ces conventions seront annexées à la présente délibération.

De fixer le prix de cette location à 80 € par année civile pour ELO FORME & DETENTE, et à 160 € par année civile pour CIRK'ATAGUISE, afin de participer aux frais de fonctionnement.

D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec les responsables des deux associations sous réserve de fournir une attestation d'assurance.

4 – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES/BROCANTE ET FETE PATRONALE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits pour l'occupation du domaine public lors de l'organisation de la Fête Patronale le 3^{ème} week-end de mai et de la Brocante le 1^{er} week-end de juin par le Comité des Fêtes.

Elle précise qu'un arrêté interministériel du 28 mai 1993 fixe le montant de l'indemnité de responsabilité pouvant être versée au régisseur ainsi que le montant du cautionnement. Elle propose qu'aucune indemnité ne soit versée ni qu'aucun cautionnement ne soit réclamé en raison du fonctionnement uniquement annuel et temporaire de la régie et de la faiblesse des mouvements de fonds à intervenir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De charger Madame le Maire de prendre les arrêtés nécessaires à la création de la régie de recettes et à la nomination d'un régisseur et de son suppléant.

5 – DROITS DE PLACE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Conseil municipal, suite.

Suite du conseil du 15 novembre 2010.

- De fixer les produits des emplacements applicables aux forains à l'occasion de la Fête Patronale organisée par le Comité des Fêtes comme suit :
 - 5 Euros par jour (soit 15 € pour les 3 jours) pour les stands de tir-pêche-loterie
 - 10 Euros par jour (soit 30 € pour les 3 jours) pour les manèges enfantins
 - 20 Euros par jour (soit 60 € pour les 3 jours) pour les autres manèges.
- De fixer le droit de place applicable aux autres métiers ambulants à 50 € par an.

6 – CONVENTION DROITS DE PLACE/MAIRIE & COMITE DES FETES :

Le Conseil Municipal charge Madame de Maire de signer une convention avec le Comité des Fêtes concernant la rétrocession des droits de place au Comité lors de la Brocante Communale.

Le montant des encaissements pour la brocante sera reversé au Comité des Fêtes sous forme d'une subvention spéciale sur laquelle sera prélevée pour la commune une participation au droit d'occupation du domaine public des sommes suivantes :

- 1 € les trois mètres pour les particuliers.
- 5 € la journée pour les professionnels.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal a adopté le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers et assimilés présenté par M. Jean-Pierre GILLET.
- Une commission se réunira samedi 20 Novembre afin de recevoir les personnes ayant déposé leur candidature pour effectuer le recensement communal.
- Madame le Maire a fait le point sur l'avancement des travaux dont la 1^{ère} phase sera terminée le 17 Décembre et la 2^{nde} phase débutera le 1^{er} Mars 2011.
- Le Conseil Municipal a attribué une subvention de 30 € à l'Association Française des sclérosés en plaques et une subvention de 30 € à l'Association Française contre les Myopathies.
- Vœux du Maire prévus 10 Janvier 2011 avec la participation gratuite du groupe Intermezzo, Ecole de musique de la Communauté de Communes de Gueux.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 13 DECEMBRE 2010 A 20 H 30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

1 – BILAN FINANCIER 2010 :

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal le bilan des dépenses et des recettes de l'année 2010 arrêté au 08/12/2010. Le budget annexe pour l'opération de lotissement sera validé au prochain Conseil Municipal, la perception ne nous ayant pas fait parvenir en temps voulu les éléments de ce budget.

Les reports d'investissement sur 2011 porteront essentiellement sur le programme des travaux d'aménagement sécuritaire en cours et sur le programme de la construction d'un bâtiment communal.

2- REGIE BROCANTE COMITE DES FETES ET DROIT DE PLACE COMMUNAL :

Le Comité des Fêtes étant opposé aux décisions prises au précédent Conseil Municipal malgré leur demande, concernant la mise en place d'une régie brocante et fête patronale, le Conseil Municipal a dans un premier temps décidé l'annulation de la délibération n° 926 concernant les droits de place communaux, et dans un second temps d'annuler la délibération n° 927 concernant la création d'une régie de recettes brocante et fête patronale. Cette dernière sera modifiée ainsi que la convention qui l'accompagne en supprimant tout ce qui concerne les droits de place pour la fête patronale, et en modifiant le mode de répartition de la redevance communale.

Conseil municipal, suite.

Suite du conseil du 13 décembre 2010.

3 – RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune est concernée par le recensement des habitants en 2011. La collecte débutera le 20 janvier 2011 et se terminera le 19 février 2011. Notre commune a donc pour obligation de créer deux emplois de non titulaires pour cette période et de recruter deux agents recenseurs.

La commission chargée d'étudier les candidatures a retenu Mme Lisiane DELIEGE et Mme Anne JEANSON, toutes deux domiciliées à Les Mesneux. Ces agents seront recrutés du 20 janvier au 19 février 2011 pour effectuer les opérations de recensement et seront tenus d'assister aux deux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de rémunérer ces agents sur la base du 1^{er} Echelon du grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe soit l'Indice Brut 297 et Majoré 292 pour une période d'un mois.

4 – EFFACEMENT DE RESEAUX BASSE TENSION RUE D'ENTRE DEUX VILLES - 2^{ème} TRANCHE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue d'Entre Deux Villes – 2^{ème} tranche de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux étant réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue d'Entre Deux Villes – 2^{ème} tranche, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM, et de participer à la hauteur de 50 % de 74 000,00 € soit 37 000 € HT pour les travaux de déplacement du Poste de Transformation.

La Commune s'engage de ce fait à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé. Il en sera de même pour le réseau de télécommunication.

5- SYCOMORE – SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que SYCOMORE mettra prochainement à disposition les sacs de tri pour 2011. Des permanences pour les distribuer seront assurées la 2^{ème} quinzaine de janvier.

L'agenda des ramassages 2011 sera distribué dans chaque foyer avec le bulletin municipal vers le 15 Janvier.

La mise en régie des déchetteries par Sycomore aura lieu le 18 Janvier 2011. Toutes les déchetteries du territoire du Sycomore seront fermées le lundi 17 Janvier 2011 pour le remplacement des anciennes bennes par les nouvelles bennes du Sycomore.

6 – POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX :

La météo est venue perturber le bon déroulement des travaux rue de Villedommange, qui devaient se terminer le 17 Décembre. En effet, après une interruption de deux semaines d'intempéries, l'Entreprise COLAS envisage de rendre cette voie ouverte à la circulation avec cependant quelques contraintes :

- création d'une zone 20 km/h sur la partie de la Place de la Mairie à la Rue de Sacy.
- périmètre classé en zone 30 de la Rue de Sacy jusqu'au ralentisseur type « dos d'âne » qui sera réalisé après le bâtiment sportif « la Croisette ».

7 – QUESTIONS DIVERSES :

- Une permanence pour les dernières inscriptions sur les listes électorales sera assurée le Vendredi 31 Décembre 2010 de 11 h à 12 h.
- Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 30 € à l'Association des Paralysés de France.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 17 JANVIER 2011 A 20 H 30.

La Mairie

Place de la Mairie

TELEPHONE :
03 26 36 55 98

TELECOPIE :
03 26 50 20 90

Réception du public :
Lundi - jeudi : 14 - 18h30
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

Agence Postale :

Place de la Mairie
03 26 82 89 53

Nous sommes sur le web
<http://www.lesmesneux.fr>

Autres adresses utiles :
www.sycomore51.fr
www.cc-champagne-vesle.fr

Coupure d'électricité et d'eau.

ERDF informe qu'une **coupure d'électricité** sur le réseau rue Emile Brûlé aura lieu
JEUDI 27 JANVIER 2011 entre 9h00 et 10h30.

Ce réseau alimente le surpresseur d'eau, entraînant ainsi **une coupure d'eau sur une partie du village** (lotissement sous les vignes); le reste du village risque de subir une baisse de pression d'eau.

La MARPA "Les Sources" à Pargny lès Reims.

La MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) de Pargny lès Reims ouvrira ses portes au printemps 2011 et accueillera des personnes âgées qui ne veulent ou ne peuvent rester seules à leur domicile.

Cette structure ne comporte que 24 places et la priorité sera donnée aux candidatures des personnes résidant sur le territoire de notre Communauté de Communes. Aussi les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître à la mairie car nous disposons de quelques dossiers de présentation, comprenant :

- une description générale des structures MARPA,
- une série de "questions réponses" qui répond de façon précise aux interrogations les plus récurrentes des futurs résidents,
- un plan des logements, ainsi qu'une fiche de pré-inscription ou 1er contact. Cette fiche renseignée permettra à la Responsable de la MARPA d'aller à la rencontre des personnes concernées.

Anny DESSOY

La 2ème phase de travaux.

Cette phase concernera :

La rue d'Entre Deux Villes, la rue de Bezannes, les ruelles de Bezannes, d'Ormes et la rue de Jouy.

En premier, une nouvelle canalisation d'eau va être posée rue d'Entre deux Villes, ensuite les réseaux seront enfouis, puis les travaux sur la chaussée et trottoirs suivront.

Il est difficile de donner des dates précises pour ces travaux. Les riverains seront informés du début des travaux, qui devrait se situer vers le 1er mars.

Comme rue de Villedommange, des bennes pour déposer les ordures ménagères seront mises en place à plusieurs endroits.

Ces bennes sont réservées uniquement pour les ordures ménagères.

Evénements.

Les Vignerons des Mesneux vous invitent à fêter Saint Vincent le 22 janvier :

Bienvenue à tous les Mesneusiens et Mesneusiennes.

16h00 : défilé en costume traditionnel (départ : chemin de la Charme, chez M. et Mme LEROY)

16h30 : Messe de Saint Vincent en l'église St Rémi des Mesneux

18h00 : Vin d'honneur au pressoir de Bertrand Jacquinet, place de la Mairie.

Le Comité des fêtes organise :

le 26 février 2011, un loto,

le 20 mars 2011, un thé dansant.

Elections cantonales :

Les deux tours des élections cantonales auront lieu les **20 et 27 mars 2011.**

Etat civil.

Naissances :

Ruben DOS SANTOS ANDRADE, le 14 décembre 2010.

Marie VEISSE, le 19 décembre 2010.